

10.10.2012 - 07:50 Uhr

## bonus.ch: assurance-maladie 2013, des hausses jusqu'à 36.5% et 838 francs par an pour certains assurés

Lausanne (ots) -

Une hausse modérée des primes d'assurance-maladie obligatoire, 2.6% en moyenne, a été récemment annoncée. C'est une nouvelle qui réjouit certainement les ménages suisses. Tous les ménages? Rien n'est moins sûr. En effet, cette moyenne fort respectable communiquée avec satisfaction au public cache le fait que les augmentations prévues dans des cas individuels peuvent aller jusqu'à 34% pour les adultes de plus de 26 ans, et même 36.5% pour les jeunes adultes de 19 à 26 ans. Cela correspond à plus de 800 francs d'augmentation annuelle dans les deux cas! Quant aux enfants, c'est même une baisse de la prime moyenne qui a été annoncée. Les parents auraient cependant tort de se réjouir trop vite: certains d'entre eux se verront communiquer des hausses jusqu'à 36.1% pour leurs enfants!

Les hausses les plus élevées sont prévues pour un modèle d'assurance alternatif dans le canton de Soleure. Mais dans chaque canton, certains adultes, jeunes et enfants seront confrontés à des hausses de plus de 10%. À Neuchâtel et en Valais, des hausses de plus de 20% sont prévues pour des adultes. En Valais et à Fribourg, certains jeunes subiront des hausses de plus de 30%. À Neuchâtel, des enfants affiliés à un modèle «médecin de famille» seront augmentés de plus de 20%.

Les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs face à l'annonce des nouvelles primes, même lorsque la hausse paraît modeste. En effet, nombreux sont les Suisses qui continuent à payer des primes très élevées. Pourtant, les prestations remboursées sont prescrites par la loi, et donc identiques pour tous les assureurs. De plus, les caisses-maladie ont l'obligation légale d'accepter toute demande d'affiliation à l'assurance de base. Si tous les Suisses optaient pour la variante d'assurance-maladie la plus coûteuse (modèle traditionnel, franchise minimale), mais en choisissant l'assureur le moins cher de leur canton, ce sont 7.7 milliards de francs de primes qui seraient économisés par rapport à la situation actuelle, soit 985 francs par assuré en moyenne! L'économie moyenne serait encore plus grande si les assurés décidaient de garder leur franchise et leur modèle d'assurance actuels, tout en choisissant l'assureur le plus avantageux.

À titre d'exemple, un Genevois assuré chez Wincare peut économiser 40% sur sa prime d'assurance-maladie, soit 2835 francs par an! En optant pour un modèle alternatif, il pourrait même économiser 3266 francs.

Hausses les plus fortes pour chaque canton, potentiel d'économie, assureurs les plus chers et les plus avantageux:  
[http://www.bonus.ch/RDP-20121010\\_FR.pdf](http://www.bonus.ch/RDP-20121010_FR.pdf)

Primes maladie 2013 sur bonus.ch: <http://www.bonus.ch/zrP52VR.aspx>

Contact:

bonus.ch SA  
Patrick Ducret  
Directeur  
Avenue de Beaulieu 33  
1004 Lausanne  
Tél.: +41/21/312'55'91  
E-Mail: [ducret@bonus.ch](mailto:ducret@bonus.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100726282> abgerufen werden.